

REGLEMENT INTERIEUR VELO CLUB TRELISSAC

Amitié, plaisir, passion, convivialité, solidarité

Le règlement intérieur est établi par le bureau et présenté lors de l'assemblée générale pour approbation. Il peut être modifié sur décision du bureau, pour des raisons financières, sportives ou autres.

Après en avoir pris connaissance, tous nos licenciés devront respecter ce règlement, et le signer.

Le Vélo Club Trélissac prend en charge la licence de dirigeant si la trésorerie le permet.

Chaque nouveau coureur reçoit à titre gracieux, un cuissard et un maillot manche courte. Une caution de 100€, sous forme de chèque non encaissable, sera demandée aux nouveaux compétiteurs. Au fil des ans, après obtention de deux maillots, le renouvellement sera à la charge du coureur sauf en cas de chute. Le renouvellement des cuissards demeure à la charge du club, à condition d'avoir participé au moins à 15 épreuves durant la saison. Des équipements périphériques peuvent être attribués aux coureurs à prix coutant : maillots manches longues, vestes thermiques, cuissards longs, gants, soquettes.....

Le tarif de la licence cyclo sport et du carton sont fixés à 80€. La demande de licence se fera uniquement le jour de l'assemblée générale, accompagnée des pièces nécessaires (certificat médical, etc..).

Le coureur s'engage à faire parvenir ses résultats au secrétaire 1 mois avant l'A.G, pour faciliter le travail des membres du bureau.

Un compte points est mis en place sur la saison 2018. Les points seront attribués en fonction des 5 meilleures places dans les 5 premiers plus un barème afin de récompenser les coureurs les plus assidus dans la saison et qui n'auraient pas été classés (par exemple, 5 points à partir de 15 courses + 1 pt à chaque course supplémentaire).

En cas de mutation ou d'arrêt, la caution sera restituée, à condition que le coureur redonne au club les maillots manches courtes, fournis à titre gratuit. Les mutations se feront dans le respect du règlement UFOLEP et le club ne s'opposera pas à celles-ci, si ces conditions sont remplies.

Les engagements sur les courses du club et lors des championnats UFOLEP restent à la charge du club.

Chaque licencié senior est tenu de participer au moins une fois, à une action en faveur du club, pour contribuer au bon déroulement de la manifestation et au fonctionnement du club.

Ainsi, pour l'épreuve de Bassillac, nous rencontrons chaque année des difficultés dues au manque de bénévoles pour son organisation. Il est demandé au maximum de coureurs disponibles ce jour là, de se porter volontaire pour donner « un coup de main ». Ceux qui ne seront pas disponible ou qui souhaitent courrir, pourront toujours apporter leur aide à l'une des différentes courses du club.

Merci de vous faire connaître rapidement, le dossier doit être déposé avant le 18 janvier, et les signaleurs doivent communiquer leur N° de permis de conduire à Bernard CONAN ou à Jean Claude DUJOU avant cette date.

Le Président

Le coureur